



SAINTE-LUCIE ANNONCE UN PLAN DE RÉOUVERTURE DU SECTEUR DU TOURISME LE 4 JUIN 2020

La destination annonce sa démarche progressive, les protocoles prévus et la certification COVID-19 pour les hôtels

CASTRIES, SAINTE-LUCIE (18 mai 2020) - *Le gouvernement de Sainte-Lucie a annoncé une démarche progressive de réouverture du secteur touristique de l'île de manière responsable, à partir du 4 juin 2020.*

La stratégie, qui a été dévoilée par le ministre du tourisme Dominic Fedee, protège les ressortissants et les visiteurs contre la menace de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) par le biais de tests préalables, d'un dépistage et d'un suivi quotidiens du personnel et des visiteurs, d'une désinfection à différents points du voyage et de nouveaux protocoles de distanciation physique.

La première phase de la réouverture comprend l'accueil des vols internationaux à l'aéroport international de Hewanorra (UVF) en provenance des États-Unis uniquement. Il est conseillé aux voyageurs de vérifier les horaires et les règles des vols auprès des compagnies aériennes avant de réserver. En prévision de ces premiers visiteurs, quelque 1 500 chambres d'hôtel à Sainte-Lucie sont en cours de préparation pour ouvrir début juin, en attendant l'achèvement d'un nouveau processus de certification COVID-19.

Afin de protéger les résidents et d'atténuer la propagation du nouveau coronavirus, Sainte-Lucie a fermé ses frontières aux marchés internationaux le 23 mars 2020. Depuis lors, l'île a suivi les protocoles de sécurité recommandés par l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence de santé publique des Caraïbes, a collaboré avec le ministère local de la santé et du bien-être, a observé les mesures de protection et directives mises en place et a créé un groupe de travail COVID-19 pour planifier une réouverture responsable. À ce jour, Sainte-Lucie a enregistré 18 cas de COVID-19, et tous les individus se sont complètement rétablis. Aucun cas actif ne fait actuellement l'objet d'une enquête.

Le ministre Fedee a déclaré que l'approche progressive de la réouverture, qui se poursuit jusqu'au 31 juillet 2020, est le résultat de consultations nationales du groupe de travail COVID-19 avec les parties prenantes de l'industrie sur l'île.

Les nouvelles procédures vont du processus de réservation d'hôtel à l'arrivée à l'aéroport et jusqu'à l'expérience hôtelière à Sainte-Lucie. Les protocoles prévoient notamment :

- Les visiteurs sont tenus de présenter un test COVID-19 négatif effectué dans les 24 à 48 heures suivant le voyage lors de l'enregistrement.*
- À leur arrivée à Sainte-Lucie, tous les voyageurs doivent continuer à porter un masque facial et à s'éloigner physiquement.*
- Les voyageurs seront soumis à un contrôle et à une vérification de la température par les autorités sanitaires portuaires.*
- Des protocoles sont en cours d'élaboration pour les taxis, afin de prendre des mesures de sécurité et de séparer le chauffeur des clients, à titre de mesure de sécurité supplémentaire.*
- Les protocoles de santé et de sécurité seront renforcés par l'utilisation d'une signalisation comprenant des codes QR qui amènent les voyageurs à une page d'accueil pour plus d'informations.*

Afin de s'assurer que Sainte-Lucie reste une destination sûre et responsable, le gouvernement est en train d'élaborer un certificat COVID-19 pour les hôtels. Les hôtels doivent répondre à une douzaine de critères spécifiques ou plus en matière de désinfection, d'éloignement social et autres protocoles COVID-19 avant d'être autorisés à ouvrir leurs portes aux clients. Ces mesures permettront de renforcer la protection des visiteurs, du personnel et des ressortissants de Sainte-Lucie.

Dans la première phase, les excursions et activités traditionnelles qui font la réputation de Sainte-Lucie seront disponibles de manière limitée. Les hôtels et les prestataires de services de voyage travailleront directement avec les visiteurs pour organiser des expériences sûres.

"Nos nouveaux protocoles ont été élaborés avec soin et renforceront la confiance des voyageurs et de nos citoyens", a déclaré l'honorable Dominic Fedee. Il a ajouté : "Le gouvernement de Sainte-Lucie reste déterminé à protéger à la fois les vies et les moyens de subsistance alors qu'il relance son économie".

La deuxième phase de la nouvelle démarche responsable de l'île en matière de tourisme débutera le 1er août 2020, les détails seront dévoilés dans les semaines à venir.

Pour plus d'informations sur la réponse de Sainte-Lucie au COVID-19, voir www.stlucia.org/covid-19.

Pour consulter le message personnel du ministre Fedee à la communauté des voyageurs, [click here](#)